

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de FURSAC

L'an **deux mille dix huit, le vingt quatre mai**, à **20h00**, le Conseil Municipal de la commune de **FURSAC**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Thierry DUFOUR**.

Étaient présents : M. Thierry DUFOUR, M. Jacky CARIAT, Mme Marie-Christine GUYON, M. Claude CLAVÉ, Mme Céline MÉRIGOT-GOUT, M. Christophe CAMPORESI, Mme Lynette RENAUD, Mme Catherine BATAILLE, M. Félix BOUCHEMOUSSE, M. Jean-Luc CHAPELIER, Mme Lucile CHARAMOND, Mme Catherine DUBOIS, M. Marcel DUNET, Mme Jeannine LEFORT, Mme Nelly MOREAU, Mme Nadine TESSIER, Mme Michelle VILLEDIEU, Mme Ghyslaine VIOLET, M. Jean-Marie VITTE.

Étaient absents excusés : M. Michel MONNET, M. Roland MARTINET, M. Robert METTOUX, Mme Sylviane PÉRIGAUD, M. Xavier QUINCAMPOIX, Mme Ghislaine TERRASSON.

Étaient absents non excusés : M. Martial POULAIN, M. Jean-Marie SIMONNEAU.

Procurations : M. Michel MONNET en faveur de M. Félix BOUCHEMOUSSE, M. Roland MARTINET en faveur de Mme Catherine BATAILLE, M. Robert METTOUX en faveur de M. Claude CLAVÉ, M. Xavier QUINCAMPOIX en faveur de M. Jean-Luc CHAPELIER.

Secrétaire : Mme Céline MÉRIGOT-GOUT.

Monsieur le Maire fait lecture des comptes-rendus des séances des 13 et 18 avril 2018, qui sont adoptés à l'unanimité.

M. Jean-Luc CHAPELIER est arrivé à 20h25, soit après le vote de la validation des devis DETR et de la modification du plan de financement de l'éclairage public de Paulhac.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-036 : Validation des devis du dossier DETR "grosses réparations de l'école" (terrasses, peinture, carrelage)

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider des devis relatifs au dossier DETR "grosses réparations de l'école" (terrasses, peinture, carrelage) :

- devis SMAC SA : 46 071.71 € HT
- devis C. RONZAUD : 25 591.51 € HT
- devis EURL DE MIRANDA PRADILLON : 29 822.00 € HT

Il existe donc un reliquat de 17 424.80 € HT sur ce dossier DETR.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'utiliser ce reliquat comme suit :

- devis MATHÉ NAUDON relatif au changement de fenêtre au local de l'amicale cycliste : 1 911.00 € HT
 - devis MATHÉ NAUDON relatif au changement d'une porte au local de la pétanque : 1 040.00 € HT
 - devis J. VINCENT relatif à une cheminée de l'école : 8 470.00 € HT
- soit un total de : 11 421.00 € HT
soit un reliquat restant de : 6 003.80 € HT

Ce reliquat pourra couvrir une partie des dépenses relatives au changement des rideaux à lamelles dans les salles de classe de l'école et/ou à la réfection du mur au dessus des marches de l'école ...

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil autorisent le Maire à signer les devis ci-dessus.

21 VOTANTS
21 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Pour information, les travaux des terrasses devraient commencer mi-juin, ceux relatifs à la peinture seront réalisés sur la période des vacances d'été et ceux relatifs au carrelage sont prévus pour les vacances de la Toussaint.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-037 : Validation du devis du dossier DETR "sonorisation de la salle des fêtes"

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider le devis relatif au dossier DETR "sonorisation de la salle des fêtes" :

- devis SARL REGARDS DESIGN AUDIOVISUEL : 7 959.70 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil autorisent le Maire à signer le devis ci-dessus.

21 VOTANTS

21 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Pour information, l'équipement sera également composé de 4 enceintes et d'un boîtier ferné à clé.

M. Jacky Cariat en tant que rapporteur de M. Michel Monnet, informe les membres du Conseil Municipal du contenu de la dernière commission "travaux bâtiments" du 22/05 au sujet de la salle des fêtes, à savoir :

- visite de la salle par M^{me} Baudoin, architecte : proposition chiffrée à suivre (prévoir entre 300 000 et 400 000 €) ...

- électricité à revoir / descendre le plafond / chauffage par le haut ...

- création ouverture(s) bar / salle ...

- parquet flottant / refaire la chape ;

- ventilation.

M. Claude Clavé fait part à l'assemblée du retour positif suite au concert de Volo quant à la qualité de la sonorisation de la salle.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-038 : Modification du plan de financement de la demande de DETR pour le réaménagement des installations d'éclairage public au village de Paulhac

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la modification du plan de financement du dossier DETR "réaménagement des installations d'éclairage public au village de Paulhac", en raison du financement d'un candélabre supplémentaire (*il est obligatoire de respecter une distance de 40 mètres entre chaque poteau*) et d'une participation financière des services de l'Etat à hauteur de 40 % (*auparavant estimée à 35 %*).

Le nouveau plan de financement s'établit comme suit :

Coût total des travaux H.T. : 20 979.00 €

DETR 40 % : 8 391.60 €

Subvention du SDEC 30 % : 6 293.70 €

Part communale : 6 293.70 €

TVA 20 % : 4 195.80 €

Coût T.T.C. des travaux : 25 174.80 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'exposé qui précède ;

- approuve la modification du plan de financement ci-dessus ;

- autorise M. le Maire à signer tous les actes relatifs au dossier susmentionné.

21 VOTANTS

21 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-039 : Convention d'enfouissement des réseaux aériens de télécommunication pour la 1ère tranche des travaux à Paulhac

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de conventionner avec Orange concernant la dissimulation des réseaux.

La convention a pour objet de préciser l'organisation technique et financière de l'opération d'enfouissement des réseaux situés à Paulhac (1ère tranche).

La répartition des coûts est la suivante :

	Coût HT	Financier	Participation	
			Taux	Montant
Esquisse sur AVP		Orange	100 %	
Fourniture matériel génie civil		Orange	100 %	
Travaux génie civil		SDEC	100 %	
Travaux études et câblage		Orange	82 %	4 136.55
		Commune	18 %	908.02
Participation communale totale (TTC)				908.02

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention relative à cette prestation.

23 VOTANTS
23 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-040 : Modification du plan de financement de la demande de DETR pour le réaménagement des installations d'éclairage public route de Bel-Air

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la modification du plan de financement du dossier DETR "réaménagement des installations d'éclairage public route de Bel-Air", en raison d'une participation financière des services de l'Etat à hauteur de 40 % (*auparavant estimée à 35 %*).

Le nouveau plan de financement s'établit comme suit :

Coût total des travaux H.T. : 22 778.14 €
DETR 40 % : 9 111.26 €
Subvention du SDEC 30 % : 6 833.44 €
Part communale : 6 833.44 €
TVA 20 % : 4 555.63 €
Coût T.T.C. des travaux : 27 333.77 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'exposé qui précède ;
- approuve la modification du plan de financement ci-dessus ;
- autorise M. le Maire à signer tous les actes relatifs au dossier susmentionné.

23 VOTANTS
23 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-041 : Proposition de changement d'une porte à la salle de réunion de l'association "La Fanny Fursacoise"

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de changer la porte du local de la pétanque. Il présente l'offre de l'entreprise MATHÉ NAUDON, à savoir 1 040.00 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent l'offre et autorisent M. le Maire à signer le devis.

23 VOTANTS
23 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-042 : Construction du centre de secours de La Souterraine - Participation financière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du dossier de construction du centre de secours de la Souterraine et de la tenue de la réunion en date du 9 mars 2018 où ont été évoqués l'emplacement, la proposition de planification ainsi que les modalités de financement.

Sur ce dernier point, la maîtrise d'ouvrage revenant au SDIS, le principe reste celui d'une participation des communes desservies, à hauteur de 50 % du montant HT du programme, au prorata de la population double compte (population totale, c'est-à-dire population municipale + population comptée à part).

Il est demandé au Conseil Municipal un accord de principe à sa participation financière au programme de construction tel que défini ci-dessus.

Selon les estimations jointes (estimation haute HT : 2 000 000 €, participation des communes : 1 000 000 €) le Conseil Municipal optera pour :

- première partie du document un versement unique (*Fursac = 782 hab., soit 65 395.55 €*) ou,
- sur le deuxième tableau la participation au remboursement de l'annuité d'emprunt contracté par le SDIS (*si le SDIS emprunte 1 000 000 € sur 20 ans à 1.90 %, le coût annuel pour Fursac sera de 3 933.46 € et de 78 669.20 € au bout de 20 ans*).

Dès la décision prise et au plus tard préalablement à la souscription de l'emprunt, information officielle sera donnée au Service Départemental d'Incendie et de Secours quant à l'option retenue (début septembre 2018).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal optent pour une participation au remboursement de l'annuité d'emprunt contracté par le SDIS et ainsi refusent le versement unique.

23 VOTANTS
23 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Le centre de secours sera situé entre la zone et le magasin de pêche.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-043 : Echange de parcelles entre M. Christian SOUCHET et la commune - village de l'Oeil

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'échange de parcelles cité en objet a été précédemment traité par la commune historique de Saint-Etienne-de-Fursac.

Pour mémoire :

- la parcelle cadastrée 192 AB 86 appartenant à M. Christian SOUCHET a été divisée en trois nouvelles parcelles : les parcelles 192 AB 147 et 149 qui doivent être cédées à la commune et la parcelle 192 AB 148 restant la propriété de l'intéressé ;
- deux parcelles ont été créées à partir du domaine public : les parcelles 192 AB 150 et 151.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent les termes suivants : "la commune cède à M. Christian SOUCHET les parcelles 192 AB 150 et 151 et reçoit en contre échange les parcelles 192 AB 147 et 149". L'acquittement des frais d'acte sera à la charge de M. Christian SOUCHET.

23 VOTANTS
23 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION NON ADOPTÉE MA-DEL-2018-044 : Examen d'une demande d'achat d'un bien de section émanant de M. Gerbaud

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande de M. Philippe GERBAUD souhaitant acquérir la parcelle 231 BK 15, enclavée dans sa propriété au village de La Croix.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se positionner sur cette requête.

Après en avoir délibéré et à la majorité, les membres du Conseil Municipal décident de ne pas céder cette parcelle.

23 VOTANTS
8 POUR
15 CONTRE
0 ABSTENTION

Mme Nadine Tessier et M. Claude Clavé mettent en avant la préservation de la biodiversité et le déboisement excessif.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-045 : Avenant à la convention entre le Centre d'Instruction Mutualisé des autorisations d'urbanisme de La Souterraine et la commune

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les tarifs pratiqués par le Centre d'Instruction Mutualisé doivent être revus à la hausse afin de couvrir les dépenses.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avenant relatif aux nouvelles conditions financières, à savoir :

- une part forfaitaire annuelle de base, déterminée en début d'année, calculée sur la population INSEE de la commune ;
- une part calculée en fonction du nombre de dossiers traités auxquels sont appliqués des tarifs à l'acte fixés de la manière suivante :

Type de dossier (initial ou modificatif)	Tarif unitaire
Certificat d'urbanisme opérationnel (Cub)	90
Déclaration préalable (DP)	80
Permis de construire (PC)	165
Permis d'aménager (PA)	250
Permis de démolir (PD)	70

Après en avoir délibéré et à la majorité, les membres du Conseil Municipal autorisent M. le Maire à signer l'avenant présenté ci-dessus.

23 VOTANTS
22 POUR
0 CONTRE
1 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-046 : Décision Modificative budgétaire n°1 - BP 2018 mairie

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Lynette RENAUD, adjointe en charge des finances, qui fait lecture du courrier relatif au contrôle budgétaire de la Préfecture.

Il en ressort un déséquilibre réel, le budget fait apparaître des dépenses à couvrir pour un montant total de 916 200.56 € dont une annuité d'emprunt de 252 414.91 €, montant qui n'est pas couvert par les ressources propres, à savoir :

Ressources propres internes :

Compte 024 : Produits des cessions d'immobilisations 208 586.12 €

Ressources propres provenant des exercices antérieurs :

Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 617 785.65 €

D'où un total de ressources propres de **826 371.77 €**, qui ne permet pas de couvrir ces dépenses. Le déficit s'élève donc à **89 828.79 €**.

Afin de rééquilibrer les opérations financières, il convient d'effectuer un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement d'un montant équivalent au déficit (89 828.79 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la Décision Modificative budgétaire soumise.

23 VOTANTS

23 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

INFORMATION : Questions diverses

- Point sur le projet relatif à la salle des fêtes déjà évoqué en début de séance ;
 - Demande(s) du fonds de concours de la Communauté de communes : vérifier que la commune historique de Saint-Etienne-de-Fursac a déposé un dossier éligible à ce dispositif ;
 - Rythmes scolaires : semaine de 4 ou 4.5 jours à la rentrée de septembre => le conseil d'école a voté pour un retour à la semaine de 4 jours ;
 - EVOLIS 23 a reçu les arrêtés portant attribution de subvention au titre de la DETR pour la réfection des routes de Follasseau et Chabannette (5 024.40 € et 14 195.20 €) ;
 - Point travaux : traversée de route / busage / enduit aux Meides, la partie assainissement a été recouverte chez M. et M^{me} Pelletier à Cros, dégradation de murs aux anciennes écoles et du chemin du cimetière de Paulhac ;
 - Eclairage public au village de Paulhac : les réunions de chantier ont lieu les mardis ;
 - Projet de Tiers-Lieu à Fursac : réunion d'information publique le 29/05 à 20h ;
 - Inauguration des bureaux et de la cantine : le 30/05 à 10h visite de l'entreprise FURMECA en présence de M. le Préfet ;
 - Point sur les réalisations de la commission fleurissement ;
 - Bilan financier de la fête patoisante : interroger le club du livre ;
 - Dossier péril M. Weil à Chabannes ;
 - Lister les bâtiments communaux pour le SDEC pour l'étude énergétique ;
 - Le Conseil Municipal doit-il se prononcer sur les compteurs LINKY ?
 - Point sur les projets de la zone artisanale ;
 - Demande d'implantation de panneaux de limitation de vitesse "50" à Chabannes ;
 - Service technique : tondeuse vieillissante, location d'une pelle pour le curage des fossés ;
 - La route ne supporte plus le passage des poids lourds à hauteur du n°15 (M. Bernard Eliche) à Chabannes ;
 - Traversée du bourg / mise en place de ralentisseurs : réunion le 06 juin à 9h en présence de M. Aubard d'EVOLIS 23 ;
 - Les sapins de la propriété de M. Gavinet dépassent d'1m/1m50 sur la chaussée ;
 - Inscription des lettres sur la façade de la mairie ...
-